



Helvetia Nostra
Case postale
1820 Montreux
www.ffw.ch



Pro Natura Vaud
Bd de Grancy 56
1006 Lausanne
www.pronatura-vaud.ch



Association pour la Sauvegarde du Mormont
Sous-la-Roche 15
1312 Eclépens
www.sauvonslemormont.ch

Communiqué aux médias du 12 janvier 2023

Colline du Mormont : le Tribunal fédéral admet partiellement le recours des associations de protection de la nature

Le Tribunal fédéral a admis en partie le recours déposé par Helvetia Nostra, Pro Natura Vaud et cinq membres de l'Association pour la Sauvegarde du Mormont contre l'extension de la carrière du Mormont (VD) au lieu-dit « La Birette ». La valeur du site est reconnue, les valeurs paysagères du site devront être restaurées en fin d'exploitation. En revanche, de précieux milieux naturels seront perdus à jamais.

L'arrêt qu'avait rendu le Tribunal cantonal en 2020 est réformé et le permis d'exploiter ne peut ainsi pas être délivré en l'état. Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité devra reprendre les termes du permis d'exploiter pour intégrer les recommandations qu'avait émises la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage en ce qui concerne la remise en état du site.

La richesse exceptionnelle de la colline du Mormont ne peut pas être ignorée. Bien que l'intérêt de la production de ciment l'emporte, les modalités du comblement doivent être encore réglées et la réalisation des mesures de reconstitution et de remplacement doit être garantie. En ce sens, les associations attendent les résultats des études qui ont dû être déjà lancées depuis quatre ans pour rechercher une solution de comblement afin de compenser au mieux l'impact paysager du projet qui se situe dans un paysage reconnu d'importance nationale. Aucun permis d'exploiter ne doit être délivré avant que les propositions de comblement ne soient entérinées en particulier par la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage.

En revanche, le Tribunal fédéral considère que le ciment produit à partir des roches retirées de la colline du Mormont fournit un matériau qui relève de l'intérêt public pour répondre aux besoins de la construction. La nouvelle tranchée de plusieurs centaines de mètres produira un manque considérable dans la zone protégée. La balafre prendra la forme d'un gigantesque trou supplémentaire de 200 mètres de large sur 600 mètres de long et 70 mètres de profondeur. Les magnifiques prairies et bosquets de « La Birette » riches en orchidées protégées disparaîtront définitivement. La faune perdra l'un de ses derniers lieux de passage reliant le Plateau et le Jura. C'est pourquoi les mesures de reconstitution doivent absolument être détaillées avant le début de l'exploitation.

Les associations rappellent que l'initiative « Sauvons le Mormont » a abouti en juin 2022 et qu'en vertu de la Constitution vaudoise, elle doit être soumise au vote dans les 2 ans, respectivement dans les 3 ans si le Grand Conseil l'approuve ou lui oppose un contre-projet.
(2615 signes)

Contacts :

Helvetia Nostra :

Anne Bachmann, chargée d'affaires, 078 629 82 70, annebachmann@ffw.ch

Pro Natura Vaud :

Michel Bongard, secrétaire exécutif, 079 721 00 09, michel.bongard@pronatura.ch

Association pour la Sauvegarde du Mormont :

Alain Chanson, président, 079 156 19 53, alain.chanson@pronatura.ch